

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le lundi 22 avril 2024 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 22 avril 2024 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 12981-04-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEIL RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation de procès-verbaux

4. Appel d'offres, soumissions et contrats

- 4.1 Renouvellement du programme d'assurances générales
- 4.2 Octroi de contrat pour planage sur le boulevard Notre-Dame (Route 138)

5. Administration, finances et ressources humaines

6. Travaux publics

7. Urbanisme et environnement

- 7.1 Demande de dérogation mineure - 75 rue Lapointe
- 7.2 Demande de P.I.I.A. - 75 rue Lapointe

8. Sécurité publique

9. Loisirs et culture

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Projet de règlement VC-415-24-19 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 10.2 Projet de règlement VC-470-24-1 modifiant le règlement VC-470-23 concernant l'utilisation de l'eau potable

11. Comptes

12. Divers et période de questions

13. Levée de l’assemblée

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D’OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

Monsieur le conseiller Rémy Guay quitte son siège à 19 h 5.

4.1. RENOUELEMENT DU PROGRAMME D’ASSURANCES GÉNÉRALES
RÉSOLUTION N° 12982-04-24

CONSIDÉRANT l’arrivée à échéance du programme d’assurances générales de la Ville de Clermont le 1^{er} mai 2024 ;

CONSIDÉRANT les conditions et primes de la firme AON Parizeau inc. pour le renouvellement du programme d’assurances pour la période du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2025 pour les polices suivantes :

Garantie d’assurance	Montant
Automobile	19 300 \$
Biens	50 687 \$
Responsabilité civile, municipale et excédentaire Umbrella	38 510 \$
Crime	756 \$
Bris des machines	3 543 \$
Cyber, entreprise privée	3 690 \$
TOTAL	116 486 \$

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au budget 2024, poste budgétaire 02 190 05 421 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS de renouveler le programme d’assurances avec la firme AON Parizeau inc. aux conditions transmises par la firme au montant de 116 486 \$, taxes non incluses ;

QUE la présente résolution soit adressée à AON Parizeau Inc.

Monsieur le conseiller Rémy Guay reprend son siège à 19 h 9.

4.2. OCTROI DE CONTRAT POUR PLANAGE ET ASPHALTAGE SUR LE BOULEVARD NOTRE-DAME (ROUTE 138)
RÉSOLUTION N° 12983-04-24

CONSIDÉRANT le bris d’une conduite d’aqueduc sur le boulevard Notre-Dame (route 138) survenu le 5 avril 2024;

CONSIDÉRANT les exigences de réfection de cette route qui est sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT la soumission de DA-RE-L Excavation en date du 17 avril 2024;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’octroyer le contrat de planage et asphaltage sur le boulevard Notre-Dame à DA-RE- L Excavation au montant de 13 600 \$ taxes non incluses et que cette somme soit prise à la réserve imprévus;

QUE la présente résolution soit adressée à DA-RE-L Excavation.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 75 RUE LAPOINTE
RÉSOLUTION N° 12984-04-24**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 75 rue Lapointe, lot 3 256 953 du cadastre du Québec afin de réputer conforme l'aménagement d'une aire de stationnement pour la propriété à usage résidentiel à une distance de 1,37 mètre de bâtiment principal alors que la distance minimale à respecter est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement un manque de logements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure n'entraînerait pas de danger pour la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. que soit acceptée cette demande de dérogation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure au 75 rue Lapointe;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

**7.2 DEMANDE DE P.I.I.A. – 75 RUE LAPOINTE
RÉSOLUTION N° 12985-04-24**

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. afin de procéder à la construction d'un bâtiment résidentiel de huit logements situé au 75 rue Lapointe à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé sur la rue Lapointe (zone 122-M) où le règlement relatif aux P.I.I.A. est applicable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a vendu ce terrain afin qu'il y ait une construction d'habitations multifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux P.I.I.A. VC-438-13 de la Ville de Clermont;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. au 75 rue Lapointe;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT VC-415-24-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la Loi accorde aux Municipalités les compétences pour régler notamment sur le bon ordre, la paix, les nuisances, le bien-être général, les limites de vitesse, la circulation, le stationnement, l'eau potable, le commerce et les animaux;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 14 juin 2010 le règlement no VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'annexe 3.4 relative à la localisation des panneaux d'arrêt ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-415-24-19 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

10.2 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT VC-470-24-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-470-23 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont opère un réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la Ville a adopté un règlement VC-470-23 concernant l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la grande consommation d'eau potable sur le territoire de la ville de Clermont, il y a lieu de réviser le règlement VC-470-23;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-470-24-1 modifiant le règlement VC-470-23 concernant l'utilisation de l'eau potable.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION N° 12986-04-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON QUE l'assemblée soit levée à 19 h 21.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 AVRIL 2024

(Copie originale signée)

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale

France D'Amour
Directrice générale